

ASSEMBLEE GENERALE
du 16 décembre 2019

Suppressions de postes budgétaires

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la signature du Contrat d'Objectif et de Performance entre le ministre de l'économie et des finances et CCI France contiennent des dispositions relatives à la suppression des missions des CCI en matière de collecte de la taxe d'apprentissage et d'enregistrement des contrats d'apprentissage. Plus précisément sur le volet enregistrement des contrats d'apprentissage, la Loi Avenir Professionnel transfère à compter du 1er janvier 2020 l'enregistrement des contrats aux opérateurs de compétences.

Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a par ailleurs décidé de la suppression pour 2020 des financements pour les développeurs de l'apprentissage.

La perte de financement impacte directement les actions développées en interne telles que les journées chrono de l'alternance, la nuit de l'orientation.

Par ailleurs dans son plan de transformation, CCI Formation – EKLYA School of Busines, se positionne clairement comme un acteur de l'enseignement supérieur. A ce titre, il a été décidé dans le cadre du plan stratégique de supprimer les formations de niveau Bac et les BTS qui étaient déficitaires et qui n'entraient plus dans le champ de l'enseignement supérieur.

Dans un premier temps, les formations spécialisées en Librairie, qui n'arrivaient pas à équilibrer leur business-modèle ont été supprimées (Vendeur Conseiller Commercial Libraire et Gestionnaire d'Unité Commerciale Libraire).

Dans un second temps, ce sont les formations de niveau Bac CPVE (conseiller de vente en parfumerie cosmétique) qui sont supprimées ainsi que les BTS réalisés en alternance avec l'IFIR, qui ne correspondent pas aux volumes d'équilibre du marché (60 apprenants contre un équilibre à 200), et au positionnement stratégique de l'école.

Un total de 13 postes budgétaires est impacté, dont la suppression est soumise au vote de l'Assemblée générale du 16 décembre 2019. Ce projet a fait l'objet d'une information préalable lors de la Commission Paritaire Régionale du 12 décembre 2019.

Ces 13 postes budgétaires correspondent aux postes suivants :

I. Au sein de la Direction de l'Entrepreneuriat du Commerce et de la Proximité, service apprentissage et CFI : 1 poste

- **Un poste de responsable de pôle service apprentissage et CFI niveau 6 – emploi manager I,**

Poste occupé par Mr Laurent LIEGHIO.

II. Au sein de la Direction de l'Entrepreneuriat du Commerce et de la Proximité, service apprentissage : 10 postes

- **Un poste de coordinateur formalités niveau 5 , emploi coordinateur**

Poste occupé par Mme Nadine AIME

- **6 postes de chargé de formalités polyvalent niveau 4, emploi chargé de formalités**

Postes occupés par :

Madame Amandine PAQUET - délégation de St Etienne

Madame Patricia ARDITO - délégation de Lyon

Madame Marie-Laure BRUS - délégation de Lyon

Madame Véronique GOUJON - délégation de Lyon

Madame Yolande LAFARGE - délégation de Lyon

Madame Anne-Laure CARRE - délégation de Lyon (poste 50% apprentissage/ 50% CFE)

- **2 postes de chargé de formalités niveau 4, emploi chargé de formalités**

Postes occupés par :

Madame Sylvie RIDOUX - délégation de St Etienne

Madame Catherine PIPERINI - délégation de St Etienne

III. Au sein de la Direction de la Formation et de l'Enseignement Supérieur, Pôle Alternance Emploi Orientation et Enseignement supérieur: 2 postes

- **Un poste d'assistante niveau 3 – emploi assistante,**

Poste occupé par Madame Laurence GUYONNET – délégation de Lyon

- **Un poste de développeur apprentissage niveau 6 , emploi chargé de projets**

Poste occupé par Madame Christine HORWATH – délégation St Etienne

IV. Au sein de la Direction de la Formation et de l'Enseignement Supérieur, Pôle formation initiale, service pédagogie: 1 poste

- **Un poste d'assistante pédagogie programme BTS niveau 4 – emploi attaché commercial,**

Poste occupé par Madame Salpie BONSON – délégation de Lyon

Pour l'ensemble de ces postes, le devenir des collaborateurs les occupant est d'ores et déjà en cours d'étude.

Les missions inscrites au Contrat d'Objectif et de Performance (médiation, contrôle pédagogique) et le projet Orientation proposé par la CCIR qui prévoit un ambitieux plan de développement de l'orientation proposé au financement de la Région Auvergne Rhône Alpes permettent d'envisager la création d'un nouveau modèle organisationnel. De nouveaux postes vont être créés pour répondre aux nouvelles missions, ces postes seront ouverts en priorité aux collaborateurs concernés par les suppressions.

Chaque collaborateur bénéficiera d'une approche individuelle. Les mobilités sur des postes à pourvoir dans seront privilégiés.

L'ensemble des situations individuelles feront objet d'une attention particulière dans le cadre de l'application du Statut avec la mise en place par la CCI Lyon Métropole d'actions d'accompagnement individualisées (formations, outplacement, VAE....) dont le coût moyen est estimé à 3 000€ par collaborateur.

Postes supprimés par direction :

Directions	Postes	Site de Lyon	Site de Saint Etienne	Site de Roanne
Direction de l'Entrepreneuriat du Commerce et de la Proximité	10	7	3	0
Direction Formation et enseignement supérieur	3	2	1	0
Total postes budgétaires	13	9	4	0

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée générale de valider la suppression de 13 postes budgétaires.